VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(note de service n°2026-2079 du 23/03/2026)

Année Scolaire : **2026-2027**

Mise à jour du 02/07/2026

SORTIE DE LA POLYNESIE FRANCAISE : OUI ☐ NON ☐

L'ENSEIGNANT DEMANDEUR (à remplir par l'intéressé(e))

Nom :

.....

Prénom :

.....

Etablissement :

.....

Grade/Discipline :

.....

Motif :

.....

Lieu :

.....

Période d'absence du service :

du au (jours)

SI SORTIE DE POLYNESIE FRANCAISE, indiquer obligatoirement les dates suivantes :

Départ du territoire le : Retour le :

CADRE RESERVE AUX CHEFS D'ETABLISSEMENTS ET DIRECTEURS CONFESSIONNELS

CHEF D'ETABLISSEMENT	DIRECTEUR ENSEIGNEMENT PRIVE (DDEC, DEP, DEA)
AVIS FAVORABLE ☐	**AVIS FAVORABLE** ☐
AVIS DEFAVORABLE ☐	**AVIS DEFAVORABLE** ☐
Motif :	Motif :
.....	
.....	
.....	
.....	
Date, signature, cachet	Date, signature, cachet

CADRE RESERVE AU VICE-RECTORAT

Autorisation d'absence :

De droit ☐ ou

Facultative ☐ ou

Autre : Convenance personnelle ☐

Il est rappelé que les personnels enseignants sont soumis au calendrier scolaire défini par l'arrêté n°372/CM du 23 mars 2026. Le titre II, article 4 dispose que les personnels enseignants du second degré sont soumis aux obligations liées au déroulement des différents examens, lesquelles constituent des obligations de service.

PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION AU VU DES JUSTIFICATIFS FOURNIS PAR L'ENSEIGNANT

Favorable : ☐ avec traitement

☐ sans traitement

Défavorable : ☐.....

.....

.....

.....

DATE, VISA :

B.P. 5684 – 98716 PIRAE – TAHITI – Polynésie française – 25 rue Pierre Loti – Titioro – Immeuble Vehiarii
Tél. (689) 40 47 04 00 – E-mail : dpp@ac-polynesie.pf - http : //https://www.ac-polynesie.pf